

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 174

présenté par
M. Didier Paris

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 43, supprimer les mots :

« depuis un autre point du territoire de la République, ce dernier se trouvant »

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« , depuis un point du territoire de la République ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel